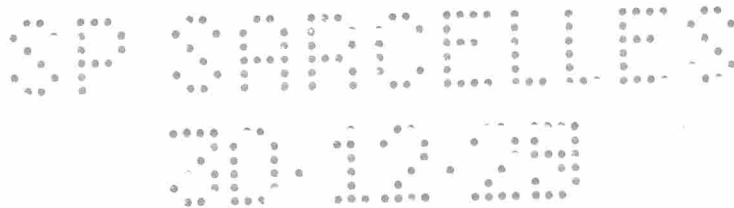


VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville



N° 49.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

19 décembre 2025

Date d'affichage

19 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 11

Votants 13

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 23 décembre à 18 heures,
Le Conseil Municipal,
Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire.
Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Véronique BUCHET, Yves LECUYER (**arrivé à 18h12**), Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Alain GOLETTO (pouvoir Mme DUFLOS), Antonia CORNET (pouvoir M. DIALLO), Jean-Claude PAGANELLI (pouvoir Mme BUCHET).

Etaient absents : Didier PREVOST (**arrivé à 18h22**), Demba DIALLO (**arrivé à 18h20**), William CADOR, Martial VANDAMME, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Secrétaire de séance : P. ANDRIANASOLO

Rapporteur : M. le MAIRE

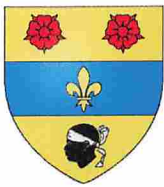
**Décision
modificative
budgétaire 2025
n°3.**

M. le MAIRE expose à l'Assemblée qu'en raison de crédits budgétaires insuffisamment votés au BP 2025, il convient de procéder à un réajustement afin de pouvoir régler les dépenses de fonctionnement au chapitre 65 ainsi qu'au chapitre 16 pour l'année 2025 :

Transmise au contrôle de
légalité le 29/12/2025

Publiée sur le site internet
de la ville le 06 JAN, 2026

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2025 N°03		
ARTICLE	DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	MONTANT
Chapitre 023	Transfert vers la section d'investissement	- 20 000,00 €
Chapitre 65	Contributions SDIS	+ 20 000,00 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	00,00 €
ARTICLE	DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Chapitre 16	Remboursement emprunt auprès des établissements bancaires	+ 17 000,00 €
Chap 23 c/2313	Constructions	- 37 000,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- 20 000,00 €
ARTICLE	RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Chapitre 021	Transfert vers la section de fonctionnement	- 20 000,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	- 20 000,00 €



VILLE DE VEMARS

SALLE D'ACTES N° 2025

Vu les articles L.2121-29, L.2121-1 à L.2121-23, R.2121-9 et R.2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,


Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité pour,**

- ✓ **APPROUVE** la décision modificative budgétaire 2025 n°3 telle que ci-dessus présentée afin d'apporter des crédits nécessaires aux chapitres 65 et 16, selon le tableau ci-dessus exposé,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier